

Québec, le 20 avril 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Dossier : R-3748-2010
Plan d'approvisionnement 2011-2020
Observations de l'AQCIE et du CIFQ
N/ D : 1042305

Chère Consoeur,

Les membres de l'AQCIE et du CIFQ ont accueilli favorablement le plan d'approvisionnement du Distributeur et notamment les moyens qui seront mis en œuvre pour répondre au besoin de puissance qui s'accroîtra dans les prochaines années selon les prévisions. Toutefois, les associations industrielles désirent faire part à la Régie de certaines préoccupations.

Prévision de la demande dans le secteur des pâtes et papiers

Selon le Distributeur, le secteur des pâtes et papiers poursuivra, dans les prochaines années, la réduction de sa demande en puissance et en énergie. En effet, le Distributeur anticipe une baisse de la demande de 2,3 TWh dans le secteur forestier à l'horizon 2015 et de 4 TWh d'ici 2020.

Pour leur part, l'AQCIE et le CIFQ estiment qu'il est difficile de conclure à des baisses aussi importantes surtout à court terme. Si le secteur du papier journal a connu une diminution importante de sa demande dans les dernières années, entraînant des fermetures d'usines au Québec, il n'est pas certain que, malgré la poursuite de la réduction de la demande nord-américaine, les producteurs québécois ne seront pas en mesure de maintenir leur part de marché, voire d'augmenter leurs exportations vers des destinations qui connaissent, elles, une augmentation de la demande. De plus, l'industrie forestière entre dans une phase de transformation, de nouveaux produits sont développés et des usines, autrefois moribondes, sont profondément modifiées pour fabriquer des produits de niche,

comme celle de Thurso dans la rayonne. D'autres usines, fermées actuellement, pourraient connaître une seconde vie. Pour ces raisons, le CIFQ se montre plus optimiste que le Distributeur sur l'avenir de l'industrie et anticipe une diminution de la demande d'électricité du secteur papetier moins importante.

Énergie interruptible

Dans ses prévisions, le Distributeur anticipe pouvoir combler ses besoins en puissance au moyen du programme d'électricité interruptible pour 850 MW. L'AQCIE et le CIFQ s'interrogent sur le potentiel de ce programme. D'abord, ce dernier a rarement été en mesure de fournir des quantités aussi importantes. De plus, les fermetures d'usines papetières opérant des procédés thermomécaniques réduiront la participation du secteur des pâtes et papiers au programme. Les industriels sont en faveur du programme d'énergie interruptible et désirent y maintenir leur participation. Pour ce faire, ils jugent utile que des discussions soient rapidement entreprises avec le Distributeur pour explorer les moyens qui leur permettraient de maintenir leur contribution au programme.

Lancement d'un appel d'offres pour combler des besoins en puissance

Le Distributeur propose à la Régie de ne lancer qu'à la dernière minute un appel d'offres pour combler ses besoins en puissance pour l'hiver 2015-2016. Le Distributeur allègue qu'il a peu d'avantages à lancer un appel d'offres comportant un long délai entre l'octroi des contrats et le début des premières livraisons.

Cette approche est contraire aux règles de libre marché, limite le développement du marché québécois et, s'il en résulte une hausse de coûts d'approvisionnement, est néfaste pour les consommateurs.

La problématique à laquelle fait face le Distributeur n'est pas unique. Elle est partagée par l'ensemble des distributeurs faisant appel au marché pour combler leurs besoins.

Récemment, la même question s'est posée dans le périmètre de PJM, pour l'acquisition par voie d'appel d'offres de produits de capacité. PJM a heureusement fait, à dessein, le choix opposé à celui du Distributeur. Nous joignons copie de la décision rendue le 8 février 2011 par la United States Court of Appeals for the district of Columbia Circuit dans l'affaire *Maryland PSC & New Jersey Bd. of Public Utilities, v. FERC, U.S.C.A.*, dont nous soulignons les passages qui suivent :

“The Commission anticipated concerns about the suppliers’ market power and adopted three measures to mitigate this market power. [...] And third, what is most relevant to this petition, the RPM encourages the entry of new suppliers into the market with auctions that set rates three years in advance of delivery. For example, the May 2008 auction set the rate for the delivery year beginning in May 2011. This lag time allows competition from new suppliers that lack the capacity to deliver electricity now but could develop that capacity within three years of winning a bid.” (page 3)

(...)

The PJM’s independent report found that the RPM spurred an unprecedented amount of potential new resources—including approximately 33,000 MW of new generation projects—and that reliability had been increased to meet the PJM’s target levels.” (page 5)

Si les fournisseurs québécois, qui peuvent être membres de l’AQCIE et du CIFQ, veulent créer de nouvelles installations, ou optimiser les installations existantes par des investissements générateurs de bénéfices, la période de temps dont il est fait état est absolument nécessaire.

L’AQCIE et le CIFQ soumettent à la Régie qu’elle doit, pour les mêmes motifs, prendre acte de cet enseignement et l’appliquer au marché québécois. C’est à cette condition que les fournisseurs actuels et potentiels pourront offrir le produit de puissance requis au meilleur coût possible.

Au mieux, se priver de telles soumissions donnerait raison au Distributeur puisque sans un délai minimal les projets les plus imaginatifs et les plus performants ne pourront pas naître. Nous ne connaissons alors jamais le meilleur prix pour leur approvisionnement.

Au pire, les soumissions québécoises ne seront pas retenues et le Distributeur réduira la capacité restante des interconnexions québécoises par la réservation ferme de ces capacités de pointes, un usage sous-optimal de cette capacité limitée pour un temps. Ceci dit, il aura toujours le luxe de poursuivre alors sa stratégie initiale.

Utilisation accrue de la biomasse

Comme l’indique le Distributeur dans ses réponses aux questions concernant les réseaux non reliés différents projets utilisant la biomasse ont été évalués. L’industrie forestière insiste pour que les opportunités qui permettraient de remplacer le mazout par de la biomasse ou encore les granulés de bois soient étudiés notamment en tenant compte de l’ensemble des avantages incluant les bénéfices environnementaux. Le gouvernement du

Québec a d'ailleurs signifié son engagement à réduire la dépendance de la province face au carburant fossile et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

L'AQCIE et le CIFQ souhaitent que ces quelques observations puissent se révéler utiles aux délibérations de la Régie.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

c.c. Me Éric Fraser
Les intervenants

STEIN MONAST s.e.n.c.r.l.
Procureurs de l'AQCIE et du CIFQ